

L'an deux mil vingt-cinq, le trois avril à 18 heures et 30 minutes, les membres du Bureau Communautaire légalement convoqués le vingt-huit mars 2025 se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Madame Véronique HELLEUX a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE
Jean-Luc BEAUFILS
Véronique HELLEUX

Absente : Virginie VIOLET

ORDRE DU JOUR

Administration Générale

- Approbation du Procès-Verbal de la réunion communautaire du 13 Février 2025

Scolaire

- Travaux de réhabilitation de l'école Victor Hugo à L'Aigle : Attribution des marchés de travaux lots 4, 5 et 14
- Marché de travaux pour préparer le démarrage des travaux de réhabilitation de l'école Victor Hugo : avenant n° 1 au lot 2 désamiantage - déplombage

Questions diverses

Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Bureau communautaire du 13 mars 2025

Monsieur le Président met à l'approbation des membres du Bureau Communautaire le procès-verbal de la réunion du jeudi 13 mars 2025.
Le procès-verbal de la réunion du bureau communautaire du 13 mars 2025 a été approuvé à l'unanimité.

• Délibération n° 2025-04-03-119

Travaux de réhabilitation de l'école Victor Hugo à L'Aigle : Attribution des marchés de travaux lots 4, 5 et 14

Monsieur Guy MARTEL, Vice-Président informe les membres du bureau que, pour les besoins de la réalisation de l'opération de réhabilitation de l'école Victor Hugo, une procédure adaptée a été engagée, le 6 décembre 2024, en vue de l'attribution, en 17 lots séparés, d'un marché de travaux.

Les 17 lots sont les suivants :

- Lot n° 1: VRD
- Lot n° 2: Espaces Verts - clôtures
- Lot n° 3 : Curage - Démolition -Gros Œuvre - Chape
- Lot n° 4 : Charpente Bois - Mur Ossature Bois - Bardage
- Lot n° 5 : Couverture - Verrière
- Lot n° 6 : Menuiseries Extérieures Aluminium - BSO
- Lot n° 7 : Serrurerie - Métallerie
- Lot n° 8 : ITE - Traitement de façade
- Lot n° 9 : Menuiserie Intérieure Bois
- Lot n° 10 : Plâtrerie Sèche - Plafonds suspendus - Isolation
- Lot n° 11: Carrelage Faïence
- Lot n° 12: Sols souples
- Lot n° 13 : Peinture
- Lot n° 14 : Plomberie - Chauffage - Ventilation
- Lot n° 15 : Equipement de cuisine
- Lot n° 16 : Electricité
- Lot n° 17 : Ascenseur

Pour rappel, par délibération en date du 13 février 2025, il a été décidé de déclarer infructueux 2 lots dont aucune offre n'a été déposée dans le cadre de la procédure, s'agissant des lots :

- Lot n° 4 : Charpente Bois - Mur Ossature Bois - Bardage
- Lot n° 5 : Couverture - Verrière

Il est rappelé également, que par cette même délibération, 1 offre a été jugée inacceptable rendant infructueux le lot n° 14 : Plomberie - Chauffage - Ventilation.

Aussi, en date du 13 mars 2025, le Bureau Communautaire a attribué 14 lots pour un montant global de 2 908 901,18 € HT.

Concernant les lots à attribuer ce jour, les procédures ont été conduites selon les termes délibérés en date 13 février 2025.

Le classement des offres et le choix des attributaires sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés et énoncés ci-dessous :

- Critère Prix des prestations pondéré à 60 sur 100 points
- Critère Valeur technique pondéré à 40 sur 100 points décomposés comme tel:
 - Moyen humains mis en œuvre par l'entreprise pour la bonne exécution des travaux = 10
 - Moyen matériels et sécurité affectés à l'opération, en particulier pour respecter la sécurité de ses compagnons et diminuer la pénibilité = 10
 - Gestion des déchets et démarche environnementale liés notamment aux dispositions prises par l'entreprise afin de maîtriser ses besoins en énergie et réduire son empreinte carbone = 10
- Le respect du planning = 10

Pour le lot n° 4 : Charpente Bois - Mur Ossature Bois – Bardage, 1 offre a été remise.

Pour le lot n° 5 : Couverture – Verrière, 1 offre a été remise.

Pour le lot n°14 : Plomberie - Chauffage – Ventilation, 4 offres ont été remises dans les délais.

M. MARTEL présente le rapport d'analyse des offres.

Il est proposé d'attribuer les marchés à :

- Pour le lot 4 : Charpente Bois - Mur Ossature Bois – Bardage à l'entreprise MICARD pour un montant de 130 315,83 € HT
- Pour le lot 5 : Couverture – Verrière à l'entreprise ENC pour un montant de 699 741,79 € HT
- Pour le lot 14 : Plomberie - Chauffage – Ventilation à l'entreprise ELAIRGIE pour un montant de 768 429,32 € HT

Pour rappel, le budget prévisionnel du poste TRAVAUX inscrit au budget de l'opération est de 5 623 516 € HT dont 4 705 106 € HT dédiés à l'ensemble des lots de travaux y compris la location des bâtiments modulaires provisoires.

En synthèse, le montant global des lots attribués dans le cadre de l'ensemble des marchés pour la réhabilitation de l'école est détaillé comme suit :

N°	LOT	Entreprises retenues	DERNIER BUDGET APPROUVE
			Marchés attribués en bureau
Travaux d'aménagement, yc compensations			4 788 555
A1	VRD Plateforme Provisoire	ROUTIERE PEREZ	75 000,00
A2	Désamiantage Déplombage	HNTF	59 885,00
FO	Fourniture de modulaires	COUGNAUD	146 281,40
1	VRD	ROUTIERE PEREZ GUERIN TP	365 641,71
2	Espaces Verts - clotures	EMERY PAYSAGE	170 086,24
3	Curage - Démolition -Gros OEuvre - Chape	ABCIS BERTIN	555 600,00
4	Charpente Bois - Mur Ossature Bois - Bardage	MICARD	130 315,83
5	Couverture - Verrière	ENC	699 741,79
6	Menuiseries Extérieures Aluminium - BSO	GUYON SAS	299 000,00
7	Serrurerie - Metallerie	GUYON SAS	26 025,00
8	ITE - Traitement de façade	MORIN SAS	171 074,60
9	Menuiserie Intérieure Bois	JPV BATIMENT	203 000,00
10	Plâtrerie Sèche - Plafonds suspendus - Isolation	MAILHES POTTIER QUALIPROFIL	495 598,29
11	Carrelage Faïence	REVNOR	80 270,00
12	Sols souples	REVNOR	89 834,00
13	Peinture	MORIN SAS	101 304,58
14	Plomberie - Chauffage - Ventilation	ELAIRGIE	768 429,32
15	Equipement de cuisine	MBI-CF CUISINES	77 000,00
16	Electricité	EGP ELEC	239 666,76
17	Ascenseur	TK ELEVATOR	34 800,00
	TOTAL		4 788 555

Ainsi, l'attribution de l'ensemble des lots travaux et des modulaires se traduisent par un dépassement de l'enveloppe de 83 448,52 € auquel il convient d'ajouter les montants des avenants déjà approuvés pour un total de 13 336,50 € soit un dépassement total de 96 785,02 €. Ce dépassement peut être absorbé soit par les aléas prévus au bilan (436 647 €) soit par les économies réalisées sur le poste " honoraires" estimées à 145 000 €.

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-4 et R2123-1 à R2123-8,
- Vu La délibération n° 2023-12-14-218 du conseil communautaire en date du 14 décembre 2023 portant approbation de l'opération de réhabilitation et de transformation en école primaire de l'école Victor Hugo et de son bilan financier,
- Vu la délibération n° 2024-01-25-004 du bureau communautaire en date du 25 janvier 2024 désignant la SHEMA comme mandataire pour la réalisation de l'opération de réhabilitation et transformation en école primaire de l'école Victor Hugo,
- Vu la délibération n° 2024-01-25-004 du bureau communautaire en date du 13 février 2025 classant sans suite et fixant les conditions d'une nouvelle consultation d'entreprises pour les lots 4, 5 et 14,
- Vu la délibération n° 2024-01-25-004 du bureau communautaire en date du 13 mars 2025 attribuant les 14 premiers lots de travaux pour la réalisation de l'opération de réhabilitation et transformation en école primaire de l'école Victor Hugo,
- Vu le rapport d'analyse des offres et l'application des critères de pondération,

Monsieur SELLIER et Monsieur VAN-HOORNE ne prennent pas part au vote.

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **RETIENT** les offres des entreprises suivantes :
 - Pour le lot 4 : Charpente Bois - Mur Ossature Bois – Bardage à l'entreprise MICARD pour un montant de 130 315,83 € HT
 - Pour le lot 5 : Couverture – Verrière à l'entreprise ENC pour un montant de 699 741,79 € HT
 - Pour le lot 14 : Plomberie - Chauffage – Ventilation à l'entreprise ELAIRGIE pour un montant de 768 429,32 € HT
- **AUTORISE** la SHEMA, mandataire de la communauté de communes pour cette opération, à signer les marchés et toutes pièces relatives à l'exécution de la présente décision ainsi que ses éventuels avenants sans effet financier ou dans la limite d'une augmentation de 5% du montant du marché initial.

En EXERCICE	10
PRESENTS	9
VOTANTS	7

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2025-04-03-120**

Marché de travaux pour préparer le démarrage des travaux de réhabilitation de l'école Victor Hugo : avenant n° 1 au lot 2 désamiantage - déplombage

Monsieur Guy Martel, Vice-Président, rappelle aux membres du Bureau que par délibération du Bureau en date du 12/12/2024, le marché de Désamiantage Déplombage pour les travaux anticipés de réhabilitation de l'école Victor Hugo a été attribué à l'entreprise HNTP pour un montant global de 59 885,00€ HT.

Dans le cadre de ces travaux, il y a lieu de recourir à plusieurs modifications portant sur la réalisation de travaux supplémentaires pour la réalisation d'un complément de désamiantage sur un élément qui n'avait pu être investigué préalablement, les installations et contrôles de sécurité nécessaire ainsi que la gestion des déchets comme détaillé ci-dessous :

1,1	Installation de chantier complémentaire pour travaux de désamiantage de niveau 2 (groupe électrogène de secours, contrôleur de dépression, ...)	1	1 235,00 €
1,2	Amène replis du matériel complémentaire	1	690,00 €
1,3	Mise en œuvre d'installations dédiées au retrait des matériaux amiantés (tunnel d'accès en zone, mise en dépression des zones de travaux, confinement, périmètre de sécurité, aire dédiée aux déchets, ...entretien et mesures durant les travaux)	1	1 750,00 €
1,4	Mise en œuvre d'une nouvelle stratégie d'échantillonnage	1	250,00 €
1,5	Contrôle de l'empoussièrement selon CCTP, avec analyse en Microscopie Electronique à Transmission, en adéquation avec le guide FD X 46-033 - pour la zone concernée par les travaux complémentaires	1	1 790,00 €
1,6	Dépose de tresse porte coupe-feu	1	475,00 €
1,7	Gestion du déchet dangereux, vers un centre de traitement agréé incluant le transport soumis à ADR (tonne indivisible)	1	1 198,00 €
	SOUS TOTAL		7 388.00€

Il est proposé d'autoriser l'intégration par voie d'avenant au marché de travaux, la modification suivante :

avenant en plus-value de + 7 388,00 € HT portant le marché de 59 885,00 € HT à 67 273,00 € HT, soit 80 727,60 € TTC,

Ci-dessous, pour information, la synthèse de l'évolution des marchés depuis l'attribution initiale

N°	LOT	Entreprises retenues	DERNIER BUDGET APPROUVE	REALISATION							
			Marchés attribués en bureau	Tranche ferme - € HT	Prestations supplémentaires éventuelles - HT	Avenant approuvé en bureau janvier 2025	Avenant approuvé hors bureau (-5%)	Avenant à approuver	TOTAL marché après avenants HT	TOTAL marché après avenants TTC	EVOLUTION
Travaux d'aménagement, yc compensations			4 788 555								
A1	VRD Plateforme Provisoire	ROUTIERE PEREZ	75 000,00	75 000,00	0,00		1 926,00		76 926,00	92 311,20	2,57%
A2	Désamiantage Déplombage	HNTP	59 885,00	59 885,00	0,00			7 388,00	67 273,00	80 727,60	12,34%
FO	Fourniture de modulaires	COUGNAUD	146 281,40	146 281,40	0,00	11 410,50			157 691,90	189 230,28	7,80%

En synthèse, cette modification génère une plus-value de 7 388,00 € HT au montant total des marchés de travaux approuvé dans le respect du bilan global d'opération.

Il est précisé que suite à une erreur matérielle dans la délibération n° 2024-12-12-235, il convient d'indiquer que le montant du marché attribué à l'entreprise HNTP est de 59 885 € HT et non 59 895 € HT.

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-8,
- Vu la délibération n° 2023-12-14-218 du conseil communautaire en date du 14 décembre 2023 portant approbation de l'opération de réhabilitation et de transformation en école primaire de l'école Victor Hugo et de son bilan financier,
- Vu la délibération n° 2024-01-25-004 du bureau communautaire en date du 25 janvier 2024 désignant la SHEMA comme mandataire pour la réalisation de l'opération de réhabilitation et la transformation en école primaire de l'école Victor Hugo,
- Vu la délibération n° 2024-12-12-235 du bureau communautaire en date du 12 décembre 2024, portant attribution du marché de travaux Désamiantage Déplombage à l'entreprise HNTP,
- Vu l'avis de la commission ad-hoc dans sa séance du 04 mars 2025,
- Considérant que les crédits sont prévus au budget à travers l'autorisation de programme, associée à des crédits de paiement.

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **DIT** que le marché attribué à l'entreprise HNTP, pour le lot 2 désamiantage déplombage est de 59 885 € HT soit 71 862 € TTC,
- **APPROUVE** l'avenant n° 1 au lot 2 Désamiantage Déplombage pour un montant de 7 388 € HT soit 9 385,60 € TTC,
- **AUTORISE** la SHEMA, mandataire, à signer les modifications précitées et tout document relatif à ce dossier.

En EXERCICE	10
PRESENTS	9
VOTANTS	9

VOTE : UNANIMITÉ

Questions diverses

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h42.

La Secrétaire de Séance,
Véronique HELLEUX



Le Président,
Jean SELLIER

